

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 08 juillet 2014, à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT
 - M. DUCROCQ
 - M. POUPART
 - Mme LAWRENCE
 - Mme DARMON
 - M. PANNETIER
 - Mme DESCHAMPS
 - M. BARBOTIN
 - M. PASSET
 - M. POULLOT
 - Mme VON EUW
 - M. MONTEGUT
 - M. BONNEAU
 - M. VANDEWALLE
 - M. FISCHER
 - Mme VITRAC-POUZOLET
 - M. ARTORE
 - M. DEGIVRY
 - M. BOULLAY
 - Mme MEYER
 - M. CAZANEUVE
 - M. FASOLIN
 - M. STOUDER
 - M. DOUBROFF
 - Mme BOONE
 - M. QUERARD
 - M. ALLIRAND
 - Mme AUBERT
 - Mme IKHELF
 - M. MAURY
 - M. POMMET
 - M. ROUX
 - Mme ORAIN
 - M. BESCO
 - M. DECROIX
 - Mme GUERLAIN
 - M. BRUNSWICK
- Auffargis
 - Bazoches-sur-Guyonne
 - Bonnelles
 - Boullay-les-Troux
 - CA du Plateau de Saclay
 - CA Versailles Grand Parc
 - CC des Etangs
 - CCPFY
 - Cernay-la-Ville
 - Châteaufort
 - Chevreuse
 - Choisel
 - Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
 - Vice-président du Conseil Général des Yvelines
 - Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France
 - Conseillère Régionale d'Ile-de-France
 - Courson-Monteloup
 - Fontenay les Briis
 - Galluis
 - Gambais
 - Gambaiseuil
 - Gif-sur-Yvette
 - Grosrouvre
 - Hermeray
 - Jouars-Pontchartrain
 - La Celle-les-Bordes
 - La Queue-lez-Yvelines
 - Le Mesnil-Saint-Denis
 - Le Perray-en-Yvelines
 - Les Bréviaires
 - Les Essarts-le-Roi
 - Les Mesnuls
 - Lévis-Saint-Nom
 - Magny-les-Hameaux
 - Mareil-le-Guyon
 - Montfort-l'Amaury
 - Poigny-la-Forêt

1. Approbation du compte-rendu du Comité du 19 mai 2014.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Election des représentants des intercommunalités de l'Essonne et des Yvelines au Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Yves Vandewalle informe les membres du comité syndical que l'élection des représentants des intercommunalités de l'Essonne et des Yvelines au bureau syndical ne peut avoir lieu car toutes les intercommunalités présentes sur le territoire n'ont pas encore délibéré pour désigner leur délégué au comité. Cette élection est reportée à la prochaine séance du comité.

3. Indemnité de conseil au Trésorier principal.

Le 08 mars 2013, le Comité syndical a approuvé le versement de l'indemnité de conseil de M. Jean-Marie Duhamel, Trésorier principal de Chevreuse. Suite au renouvellement des instances, et afin que M. Jean-Marie Duhamel puisse percevoir cette indemnité, le Comité syndical approuve à la majorité moins 4 voix (3 voix contre et une abstention) le principe pour la durée de son mandat.

4. Convention transitoire 2014 avec la DRIEE

Dans une phase de transition entre deux contrats de parc, la DRIEE a proposé au Parc un projet de convention pour le règlement de la participation statutaire de l'Etat au fonctionnement de la structure. Cette participation sera de 100.000 €, à laquelle s'ajouteront des crédits d'études, plafonnés à 20 000 €.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

5. Convention transitoire 2014 relative au Programme d'actions du Parc

Le 21 février 2014, le Comité syndical du Parc a approuvé la convention transitoire 2014 relative au frais de structure du Parc. En effet, le contrat de parc 2007-2013 est achevé et le nouveau contrat de parc n'est pas encore finalisé, ce qui a conduit les financeurs principaux du Parc à considérer l'année 2014 comme une année de transition.

Dans la continuité avec cette première convention, il est proposé au Comité syndical d'approuver la convention transitoire relative, cette fois, au programme d'actions 2014, c'est-à-dire les opérations budgétaires nouvelles qui ont été votées dans le cadre du budget primitif 2014.

Les cosignataires de cette convention sont la Région Ile-de-France, les conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines. Le montant prévisionnel de ce programme d'actions est fixé à 1 258 726,20 €.

Cette convention est approuvée à l'unanimité. Cependant M. Guy Bonneau ayant précisé qu'il était possible que ce programme d'actions 2014 fasse l'objet d'une convention séparée entre le Parc et le Conseil Général de l'Essonne, au regard de ses derniers échanges avec l'administration

départementale. M. Vandewalle propose que la délibération consiste en une autorisation de signer la ou les convention(s) relative(s) à ce programme d'actions. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

6. Modification du tableau des effectifs

M. Fabien Paquier, Directeur adjoint du Parc depuis décembre 2011 a quitté ses fonctions en mars 2014. Suite à son départ, une réflexion sur l'organisation du Parc a été menée par la Directrice avec la participation des chargés de mission. Cette réorganisation a abouti à l'organigramme remis aux membres du comité le 12 mai dernier.

Cette réorganisation induit donc plusieurs modifications du tableau des effectifs, notamment d'intitulés de poste :

- suppression du poste d'ingénieur principal / « Directeur adjoint » (Fabien Paquier), du poste d'ingénieur territorial / « chargé d'études empreinte écologique », (Tania Armand), et du poste d'adjoint technique 2^e classe / « agent d'entretien » (Marie-Anne Touflet),
- Suite à sa promotion, l'intitulé du poste de Guillaume Margat, « Responsable administratif et financier » et attaché territorial titulaire, devient « Directeur adjoint »,
- Suite à sa promotion, l'intitulé du poste de Véronique Francolin, « Comptable et gestionnaire RH » et Rédacteur territorial titulaire, devient « Responsable administratif et financier »,
- un poste de « Comptable et gestionnaire RH » et Rédacteur territorial est créé afin de prévoir le remplacement de Mme Francolin sur ce poste.
- le poste d'adjoint technique principal 2^e classe (Sylvain Vasseur), devient adjoint technique principal 1^e classe, suite à un avancement de grade.

Le Comité syndical approuve ces modifications du tableau des effectifs à l'unanimité.

7. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'ONF pour la création d'un sentier d'accès à la propriété départementale du Petit Moulin sur le site des Vaux de Cernay.

La propriété du Petit Moulin des Vaux de Cernay sise sur la commune de Cernay-la-Ville, ex-propriété Bruneau, a été acquise courant 2012 par le Conseil Général des Yvelines.

Celui-ci en a confié la gestion au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, qui a décidé de l'aménager afin d'y installer un musée de site relatif à la colonie des peintres de Cernay ainsi qu'à la chaîne des moulins préindustriels de la vallée de Chevreuse.

Actuellement, un problème d'accès à la propriété subsiste, puisque le parking le plus proche se trouve à environ 300 mètre de l'entrée principale de la propriété et oblige à longer une route départementale particulièrement dangereuse.

Le PNR souhaite faciliter et sécuriser l'accès à cette propriété. Cela sera rendu possible par l'aménagement d'un sentier traversant une parcelle de la forêt domaniale de Rambouillet située au nord de la propriété.

Pour cela, l'ONF propose de signer une convention ayant pour objet le financement et la réalisation d'un sentier d'accès depuis le parking situé à proximité de l'établissement "Le chalet des Cascades". Ces travaux se situent en parcelle forestière N° 35 de la forêt domaniale de Rambouillet, qui appartient à l'Etat (ministère de l'Agriculture) et dont la gestion incombe à l'ONF. Le montant total prévisionnel de l'opération envisagée est de 8 552, 96 HT soit 10 263,55 € TTC, pris en charge par le Parc. Les frais d'entretien sont partagés pour moitié entre l'ONF et le PNR.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

8. Convention de prêt à usage avec les Salons Léopold et la Mairie de Cernay-la-Ville.

Les Salons Léopold disposent d'un parking jusqu'à présent réservé à leur clientèle qui, en raison de sa situation et sa configuration est tout spécialement adapté à la création d'une aire de stationnement destinée à l'accueil des visiteurs du site des Vaux de Cernay et du Petit Moulin. Contactés par le Parc et la Mairie, ils acceptent que cette aire soit ouverte au public pour le stationnement de véhicules.

Il est proposé au Comité d'approuver la signature d'une convention de prêt à usage, à titre gracieux, afin de disposer d'un parking public. Le Parc assure la maîtrise et le financement des équipements qui seront installés sur ce terrain. Ces aménagements consistent en :

- la création d'un passage piéton entre le parking et le domaine du petit Moulin nettement en retrait de la RD91,
- la mise en place d'un éclairage au sol solaire de l'aire de stationnement,
- l'aménagement de l'entrée-sortie (entrée et sortie unique) et d'une issue de secours sur la RD 91.
- la mise en place des panneaux de signalisation nécessaires
- un parking 2 roues

Les équipements d'éclairage, d'entrée de l'aire de stationnement et de signalisation à l'intérieur de l'aire seront à la charge du Parc. Le propriétaire en assurera la maintenance et l'entretien. Le nettoyage du parking (enlèvement de déchets résiduels) sera à la charge de la commune de Cernay.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

9. Acquisition d'une parcelle forestière à Saint-Lambert-des-Bois.

A la suite d'un héritage de sa tante, M. Alain Hennequin, a proposé de céder au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse la parcelle forestière cadastrée A99, d'une surface de 1039 m², située sur la commune de Saint-Lambert-des-Bois, appelée « Champtier de Launay », pour 400 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve le projet d'acquisition de la parcelle forestière A99 à Saint-Lambert-des-Bois,
- confie cette vente au Notaire choisi par M. Hennequin, c'est-à-dire Maître Laetitia Cadoret, du cabinet Chansac, au Mesnil-Saint-Denis,
- autorise le Président du Parc à effectuer les démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

10. Survol du Parc par des avions de tourisme et hélicoptères

En mars dernier le précédent bureau syndical a été interpellé par l'Union des Amis du Parc à propos du survol du Parc par des hélicoptères et des avions de tourisme. Une école de conduite d'hélicoptères a été déplacée de l'aéroport de Saint-Cyr vers l'aéroport de Toussus-le-Noble, dont les nuisances sonores sont particulièrement fortes en raison de la technique du « touch and go » qui consiste à faire descendre et remonter successivement les pilotes en formation. Le trafic aérien à Toussus s'est également beaucoup développé ces dernières années au détriment de la quiétude de l'aire naturelle protégée. L'UAP saisit le Comité syndical afin qu'il manifeste officiellement son opposition au survol de du Parc.

Il avait été convenu que cette question soit évoquée au prochain comité après les élections municipales et la réinstallation de nouvelles instances. Les membres du Comité sont tous d'accord pour s'opposer au survol intempestif d'hélicoptères venus de l'aéroport de Toussus-le-Noble

correspondant à des baptêmes de l'air. La gêne occasionnée pour les habitants et au bénéfice de quelques usagers seulement n'est pas admissible ajoute Madame Giobellina qui rappelle que tous les autres trafics ont bien diminué en revanche.

Madame Vitrac-Pouzoulet, conseillère régionale encourage vivement le Parc à suivre l'exemple de Saint-Cyr-l'Ecole dont l'association de riverains a beaucoup obtenu grâce à une forte mobilisation. Elle estime que ce serait dommage que le Parc « récupère » des nuisances qu'il n'avait pas avant la fermeture de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

Raymond Besco estime que l'écologie produit aussi des nuisances, pas seulement les vols qualifiés de touristique. Les hélicoptères prennent ¼ d'heure pour faire le tour de Magny. En revanche les vols de maintenance sont générateurs de faible nuisance. Le respect des routes aériennes doit être effectif.

Il estime que cette motion est primordiale maintenant et il importe qu'elle soit accompagnée de délibérations communales. C'est déjà le cas des communes du Mesnil, de Cernay et de Bonnelles.

La motion est adoptée à l'unanimité.

11. Représentations extérieures

Suite au renouvellement du Comité syndical, il convient d'élire les membres du Comité syndical qui auront à assurer la représentation du Parc dans les instances suivantes :

- Conseil d'Administration de l'ARENE
- Conseil d'Administration de l'ALECSQY (un titulaire).
- Conseil d'Administration de l'ATEPS (un titulaire).
- Commission Locale de l'Eau de l'Orge-Yvette : un titulaire (cf. courrier du 22 avril 2014)
- Commission Locale de l'Eau de la Mauldre : un titulaire (cf. courrier du 02 mai 2014).
- Commission Locale de l'Eau Nappe de Beauce : un titulaire (cf. courrier du 16 juin 2014).

Sont élus :

Monsieur POULON à l'ARENE

Madame VAN EUW à l'ALECSQY

Madame LAPLANE à la CLE de l'Orge-Yvette

Les délégations non pourvues seront proposées lors du prochain comité syndical.

12. Convention avec le CRT et Yvelines Tourisme pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan de développement stratégique sur le tourisme dans le Parc naturel régional

Yves Vandewalle sollicite l'autorisation du comité de signer une convention tripartite entre Yvelines Tourisme, le Comité Régional du Tourisme et le Parc pour la réalisation sous maîtrise d'ouvrage partagée d'une étude de diagnostic et de développement stratégique du tourisme en vallée de Chevreuse. Cette étude sera enrichie par la contribution d'une promotion d'étudiants de Mastère 2 de l'Université de Versailles Saint-Quentin qui participeront à la phase de diagnostic par l'administration de questionnaires quantitatifs et d'entretiens qualitatifs. Ils contribueront également à la phase d'élaboration de propositions de produits touristiques tandis que le bureau d'études retenu fera des propositions en termes d'image, de stratégie de développement et de gouvernance.

Il est convenu que le CRT participe à hauteur de 50%, Yvelines Tourisme s'engageant sur une participation de 10000€ et le Parc naturel ayant voté un budget de 30000€ dans le cadre de son programme d'actions.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

13. Questions diverses

Madame Giobellina souhaite qu'une demande soit adressée officiellement au Préfet de Région de participation du Parc naturel régional au Comité consultatif du futur Etablissement public administratif qui va succéder à l'EPPS (Etablissement Public Paris Saclay). Un projet de loi doit être examiné à l'automne. Le comité consultatif existant devrait être pérennisé, notamment sous la pression des associations.

Yves Vandewalle lui répond que cette demande sera bien formulée dans les prochaines semaines au Préfet de région.

14. Remise des « sushis » aux communes ayant participé à l'opération de nettoyage de printemps.

Projet intermissions PNR : Education
et Patrimoine Culture + partenariat avec 4 communes du Parc

Le sculpteur « déchéticien » Ghislain Delusseau a proposé au PNR de participer au Nettoyage de Printemps organisé chaque année sur le territoire afin d'échanger avec les habitants sur sa pratique artistique et de récolter la matière première de ses œuvres : les vieux métaux.

Quatre communes ont donc accueilli l'artiste à cette occasion : Courson-Monteloup, Bullion, Saint-Rémy-l'Honoré et le Perray-en-Yvelines. De ses trouvailles il a réalisé plusieurs œuvres dont une, l'Accablé, qui a pris vie sous les yeux du public au château de la Madeleine où il expose actuellement.

Il a également réalisé quatre petits poissons qui complètent sa série des sushis et qui seront offertes, à l'occasion du comité syndical du PNR, aux 4 communes participantes.

